

URGENT

COMMUNIQUE DE L'A.D.S.E. : CAMPAGNE D'ADHESION

Mesdames, Messieurs

Comme nous vous l'avions précisé, l'audience du tribunal administratif concernant le recours que nous avons formulé contre l'arrêté du Projet d'Intérêt Général (PIG) du 13 mars 2009, visant à obliger la commune de Saint-Escobille à modifier son Plan d'Occupation des Sols (POS), a eu lieu le 14 novembre 2011.

Comme prévu, après l'orientation dont nous avons eu connaissance sur le site Internet du tribunal administratif de Versailles, le rapport public ne nous était pas favorable.

Cependant, lors de cette audience, l'Association de Défense de Saint-Escobille (ADSE), par l'intermédiaire de son avocat, a déposé une note en délibéré visant à mettre en avant un maximum d'éléments (faits et circonstances) nouveaux et importants devant impérativement retenir l'attention du tribunal. Nous avons apprécié que les communes de Mérobert, de Saint-Escobille et la Chambre d'Agriculture suivent la même démarche.

Etant donné le sérieux investissement de notre association et de ses partenaires dans cette procédure, nous pensons qu'il serait totalement déplacé et irresponsable de communiquer à ce sujet avant la décision du tribunal mise en délibéré pour le 13 décembre 2011.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution du dossier.

Même si la lutte juridique doit se poursuivre, nous savons que nous pourrons continuer de compter sur votre soutien et nous vous en remercions.

Nous vous joignons des modèles de bulletins d'adhésions 2011 au cas où vous souhaiteriez adhérer à l'ADSE. Suite au décret du 12 juillet 2011 pour obtenir un agrément une association doit avoir un minimum de 2000 membres (ce nouvel élément retarde donc notre demande d'agrément).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs et cordiaux.

Au nom des membres du bureau de l'ADSE

La présidente

Marie-Jo MAZURE

Permanence :

Tél. / Fax : 01 69 95 31 32

adse-saintescobille@neuf.fr

Le Maire

Grégory COURTAS



T.S.V.P.

